



Mairie de Fougerolles 03.84.49.13.92

Règlement d'utilisation de la salle des fêtes de Fougerolles

Remise des clefs :

Pour les locations du week-end, la remise des clefs se fera sur rendez-vous à l'occasion des états des lieux. A l'entrée le vendredi après-midi entre 13 h 30 et 14 h 30 et à la sortie le lundi matin entre 8 h 30 et 11 h 30, à préciser à la signature du contrat.

Concernant le matériel mis à disposition (vaisselle et mobilier), **la présence du locataire est obligatoire pendant toute la durée de l'inventaire de prise en charge et de restitution.** Aucune contestation ne sera prise en compte après signature de la fiche d'inventaire.

Tous les produits et consommables sont à la charge du locataire: papier toilettes, produits d'entretien, éponges, sacs poubelles, ...etc.

Assurance :

Une assurance responsabilité civile devra obligatoirement être souscrite par le locataire. Il devra en justifier dans les dix jours suivant la signature du contrat, en produisant une attestation mentionnant la clause suivante :

"Cette garantie s'applique aux dommages matériels subis par les biens confiés à l'assuré mais qui ne lui appartiennent pas".

Sécurité :

Vous avez la responsabilité des personnes que vous accueillez. Vérifiez que des groupes ne traînent pas aux abords occasionnant du bruit ou des dégradations diverses.

En raison des normes de sécurité incendie, l'utilisation de gros matériel électrique complémentaire tel que friteuse est interdite.

Dans le cadre de la tenue de buvette, le locataire s'engage à respecter la législation en vigueur sur les débits de boissons, et notamment l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, et l'interdiction de tenue du bar par un mineur.

Les sorties de secours et les extincteurs devront toujours être visibles et accessibles.

Toutes les décorations de salle devront être fixées sur les équipements prévus à cet effet, lisses murales hautes, câbles et pitons sur poteaux.

Nettoyage :

Le sol en résine, le parquet de la piste de danse et le podium seront soigneusement balayés, mais non récurés.

Tous les sols carrelés seront balayés et récurés.

Les sanitaires, cuvettes de WC, lavabos et poubelles seront lavés et désinfectés.

Tous les éléments de cuisine seront lavés, sauf le four ventilé qui est exclusivement entretenu par les services municipaux.

La vaisselle sera correctement lavée et rangée, les assiettes par piles de 25 et les verres **essuyés** dans leurs caisses, le percolateur sera vidé et nettoyé.

Les chaises seront empilées par 10 et les tables soigneusement placées par 10 sur les chariots et remises dans le local de stockage selon le plan de rangement affiché.

Les déchets seront triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet sur le Champ de Foire (verre, plastique, papier et carton).

Les ordures ménagères seront déposées dans le bac poubelle qui est placé sur le côté de la salle des fêtes pour le ramassage du lundi matin.

Les abords du bâtiment seront débarrassés de tous papiers, cannettes, mégots ou autres. A la belle saison, vos invités seront priés de respecter les fleurs et autres plantations autour de la salle, ainsi que la tranquillité du voisinage.

Avant de partir, vérifier impérativement :

Que tous les volets sont fermés et les stores descendus.

Que le chauffage est arrêté (en hiver).

Que toutes les portes et fenêtres sont bien fermées.

Que toutes les lumières sont éteintes.

Que les poubelles sont sorties.

Dans le cas de l'utilisation d'une sonorisation, il est impératif que son volume (85 décibels maximum) soit réduit et que les fenêtres soient fermées à partir de 22h00.